

OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME DE REPRISE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT RWANDAIS

Août 2020

Table de matières

Introduction.....	3
I. Réaction à la reprise économique.....	4
1. Les priorités du plan économique.....	4
2. Remarques sur la réponse de la reprise économique.....	7
2.1. Politique Fiscale.....	7
2.2. Politique Monétaire.....	11
2.3. Coordination et alignement.....	12
2.4. Intervention sectorielle.....	13
II. La réponse en matière de protection sociale.....	29
1. Mesures de secours immédiates.....	31
2. Mesures de secours économique.....	34
3. Mesures complémentaires.....	36
4. Le budget estimé.....	38
III. Les sujets qui fâchent.....	40
1. La dette.....	40
2. Responsabilités.....	44
À PROPOS DE L'AUTEUR DU RAPPORT.....	48

Auteur

Mme Victoire Ingabire Umuhoza

Candidat au Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit (2012),

Bénéficiaire du prix international des droits de l'homme Padhe (2019)

Présidente de Développement et Liberté pour tous (DALFA-Umurinzi)

www.dalfa.org

Introduction

Le 20 mars 2020, le gouvernement rwandais dirigé par le Front patriotique rwandais (FPR) a imposé un confinement pour empêcher la propagation du COVID-19 dans le pays. Le 24 avril 2020, nous avons publié un rapport intitulé *COVID-19 au Rwanda : impacts économiques et propositions d'actions immédiates et post-coronavirus*¹ dans lequel nous décrivons les effets négatifs potentiels que COVID-19 aura sur l'économie du Rwanda. Nous avons également proposé la manière dont les actions immédiates mises en œuvre pour contrer COVID-19 pourraient être améliorées et des actions post-COVID-19 que le gouvernement devrait envisager pour relancer l'économie du pays.

Début mai 2020, le ministère rwandais des finances, de l'économie et de la planification (MINECOFIN) a publié un plan de relance économique pour la période de mai 2020 à décembre 2021. Ce plan vise à guider le gouvernement rwandais à travers les interventions clés requises dans les différents secteurs qui permettraient de soutenir les ménages, de stimuler l'emploi et la croissance en vue de la reprise après COVID-19.

Dans ce document, nous présentons nos observations sur le plan élaboré par le MINECOFIN pour relancer l'économie du pays après la crise COVID-19. Le document sera divisé en trois parties principales. La première partie commentera les priorités du plan et des mesures mises en place pour relancer certains secteurs de l'économie rwandaise. La deuxième partie présentera nos observations sur les principales mesures prévues dans le plan de relance en matière de protection sociale. La dernière section abordera des sujets non couverts par le plan de relance économique du gouvernement qui sont considérés comme "sujets qui fâchent".

¹<https://dalfa.org/en/covid-19-in-rwanda-economic-impacts-and-proposed-immediate-and-post-coronavirus-actions/>

I. Réaction à la reprise économique

1. Les priorités du plan économique

Selon le MINECOFIN, au cours de la dernière décennie, l'économie rwandaise a connu une croissance remarquable et s'est classée parmi les premières en Afrique et dans le monde. En 2019, la croissance économique a atteint 9,4 %, le taux le plus élevé de la décennie. L'économie rwandaise a subi des changements structurels, changements où la part du secteur agricole a diminué tandis que les services et le secteur industriel ont été les principaux moteurs de la croissance. Cela est dû à plusieurs programmes du gouvernement et des stratégies visant à faire du Rwanda une économie à revenu moyen. D'après les rapports du MINECOFIN, la stratégie des réunions, conventions et événements (MICE) visant à faire du Rwanda un pôle touristique et les initiatives "Made in Rwanda" ont commencé à porter leurs fruits, créant des opportunités de croissance dans les secteurs des services et de l'industrie.

1^{er} commentaire.

La description du développement économique rwandais par le MINECOFIN est exagérée. Les investissements publics, largement soutenus par l'aide publique au développement des pays développés et des organisations multilatérales, ont permis au Rwanda d'enregistrer et de maintenir un taux de croissance élevé au cours de la dernière décennie². Il est important de préciser que ni le secteur privé ni le secteur des exportations n'ont été les moteurs de la croissance économique du Rwanda. Avant la crise du coronavirus, la croissance économique du Rwanda était affectée par le fait que de gros investissements n'ont pas été alloués dans les secteurs à fort potentiel de productivité du travail tels que l'industrie manufacturière ou l'agriculture. Ils ont plutôt été placés dans des secteurs à faible productivité du travail tels que

² <https://www.worldbank.org/en/country/rwanda/publication/rwanda-economic-update-financing-developmentrole-deeper-diversified-financial-sector>

le MICE, le transport aérien, le tourisme et l'industrie³ hôtelière et de la restauration. Ce sont les mêmes secteurs qui ont été durement touchés par la crise COVID-19.

Malgré les promesses du gouvernement actuel de transformer le Rwanda en un pays à revenu intermédiaire d'ici 2020, le pays reste un pays à faible revenu avec la majorité de sa population qui survit avec moins de 1,99 dollar américain par jour. Cela indique que le pays doit encore connaître une solide transformation économique structurelle. Le faible pouvoir d'achat, résultant des faibles revenus des consommateurs au Rwanda, est l'un des défis auxquels sont confrontées les initiatives "Made in Rwanda" citées par le MINECOFIN.

Les priorités du gouvernement pour la reprise économique, telles que présentées par le MINECOFIN, sont les suivantes :

Priorité 1 : Contenir la pandémie et renforcer le système de santé.

Priorité 2 : Atténuer l'impact de COVID-19 sur les revenus des ménages en renforçant la protection sociale.

Priorité 3 : Assurer l'autosuffisance alimentaire en augmentant la production agricole.

Priorité 4 : Soutenir les entreprises et protéger les emplois.

Priorité 5 : Assurer une réponse gouvernementale multisectorielle coordonnée pour relancer et stimuler l'activité économique.

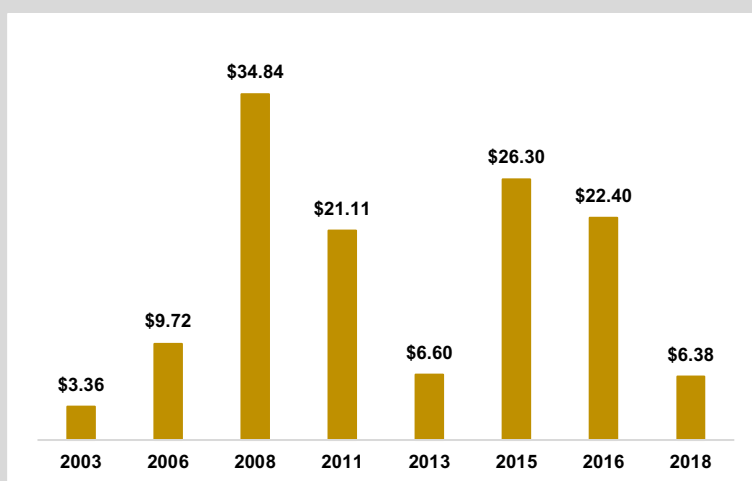
2^{ème} commentaire.

Alors que les priorités du plan de relance économique rwandais intègrent notre proposition sur les mesures immédiates et postérieures à l'apparition du coronavirus pour relancer l'économie du pays, décrites dans notre rapport "COVID-19 au Rwanda" d'avril 2020, une priorité très importante visant à assurer une gestion saine des finances publiques fait défaut.

³ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28111/119036-WP-PUBLIC-21-8-2017-16-10-48-RwandaEconomicUpdate.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Avant l'apparition du coronavirus, le Rwanda avait perdu des montants importants de fonds publics à cause des irrégularités. Ces irrégularités ont souvent été signalées par le bureau de l'auditeur général (**voir figure 1**). On estime que le Rwanda a perdu 15 millions de dollars américain chaque année entre 2002 et 2016 à cause de mauvaise gestion. En 2015, Global Financial Integrity a signalé que le Rwanda avait perdu 1 milliard de dollars américains par des transactions financières illicites réalisées en 2013⁴. Début 2020, la Banque mondiale a signalé que 190 millions de dollars américains de fonds d'aide de la banque au Rwanda ont été détournés entre 1990 et 2011⁵.

Figure 1. Dépenses irrégulières du gouvernement Rwandais (en millions de dollars US), 2003 – 2018



Source : Rapports du bureau de l'auditeur général des finances de l'État, Rwanda

Il est donc décevant que, parmi les priorités pour la relance de l'économie, le gouvernement n'ait pas donné la priorité au renforcement de la bonne gestion des fonds publics par les agences gouvernementales qui seront chargées de traduire le plan de relance en résultats

⁴ https://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2015/12/IFF-Update_2015-Final-1.pdf

⁵ <http://documents.worldbank.org/curated/en/493201582052636710/pdf/Elite-Capture-of-Foreign-Aid-Evidence-from-Offshore-Bank-Accounts.pdf>

concrets. Ainsi, nous demandons au gouvernement rwandais d'exercer son autorité et de faire respecter la responsabilité dans la bonne gestion des finances publiques.

2. Remarques sur la réaction de la reprise économique

Dans cette section, nos remarques porteront sur la politique budgétaire, la politique monétaire et les mesures de relance dans les secteurs de l'agriculture, du privé et des infrastructures.

2.1. Politique Fiscale

Le MINECOFIN déclare que, compte tenu des priorités identifiées pour la reprise économique, le total des coûts liés à COVID-19 est jusqu'à présent estimés à 882 milliards RWF (900 millions de dollars américains) sur les deux exercices fiscaux 2019/20 et 2020/21. Cela équivaut à une augmentation du déficit fiscal d'environ 4,4 % du PIB en moyenne par an. Ce montant comprend les dépenses de santé, la protection sociale, le soutien aux entreprises publiques, la contribution du gouvernement au fonds de relance économique et d'autres mesures visant à atténuer les conséquences économiques du COVID-19.

3^{ème} commentaire.

Le coût total lié au COVID-19 sur les deux exercices 2019/20 et 2020/21 estimé par le MINECOFIN est sans aucun doute une dépense énorme pour l'économie rwandaise. Considérant que le niveau auquel le gouvernement rwandais collecte et dépense les ressources publiques a été constamment jugé insuffisant⁶ et que le contrôle parlementaire lors de la planification et des étapes d'exécution du cycle budgétaire est limité⁷, notre recommandation est la suivante :

⁶ <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/rwanda>

⁷ <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/rwanda>

Le mandat du bureau national de l'auditeur général devrait être élargi pour inclure le contrôle et le compte-rendu de la planification du budget du gouvernement pour le plan de la relance économique.

Le MINECOFIN explique également que la pandémie aura un impact sur les finances publiques, les recettes fiscales devraient baisser par rapport aux prévisions précédentes. Cela est dû au ralentissement de l'activité économique et aux mesures fiscales mises en place pour soutenir les entreprises et les particuliers. Selon le document, le gouvernement du Rwanda, par l'intermédiaire de l'Office rwandais des recettes, a pris les mesures politiques suivantes contre la propagation et l'impact du coronavirus :

1. Suspension des contrôles fiscaux
2. Extension de la certification des états financiers
3. Prolongation des délais de dépôt et de paiement de l'impôt sur les sociétés pour 2019
4. Suspension de l'acompte de 25% admissible pour un règlement à l'amiable
5. Utilisation accrue des services en ligne

4^{ème} commentaire.

On peut noter qu'aucune des mesures politiques citées ci-dessus ne prévoit d'avantage fiscal aux particuliers comme annoncé. Par conséquent, nous réitérons nos recommandations selon lesquelles le gouvernement devrait offrir une réduction d'impôts (PAYE) aux travailleurs des petites entreprises. Ces dernières sont les plus grandes contribuables en termes de nombre, selon les statistiques de l'Office Rwandais des Recettes⁸. En leur accordant une réduction d'impôt sur leurs salaires, on permet à un plus grand nombre de ménages d'avoir un supplément de revenu disponible qu'ils peuvent dépenser et ainsi contribuer à la relance de l'économie. Nous avons également recommandé que la décision abrupte prise par le

⁸ Tax statistic in Rwanda Fiscal year 2017/2018, second edition June 2019.

gouvernement avant l'apparition de l'épidémie de déduire 0,5 % sur la rémunération des travailleurs du secteur public soit révoquée. Non seulement cette décision est contraire aux dispositions de l'article 34 de la constitution rwandaise, mais elle réduit également le revenu disponible des travailleurs concernés.

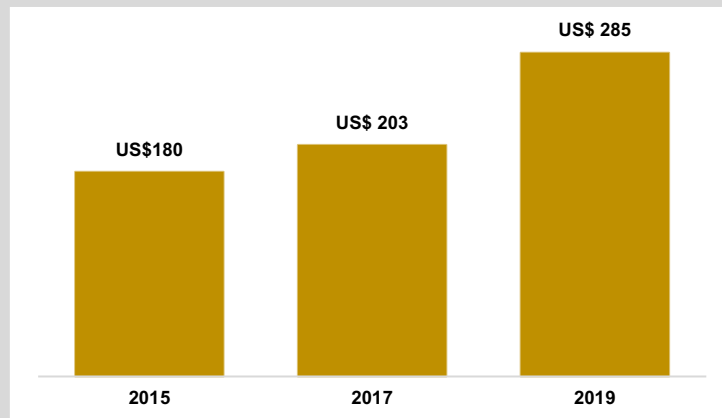
Le MINECOFIN fait valoir qu'en raison des mesures fiscales prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises et les particuliers, la perte fiscale totale pour les deux exercices consécutifs (2019/20 et 2020/21) par rapport aux projections précédentes est estimée à 556 milliards RWF ou une moyenne de 2,8 % du PIB par an. Le MINECOFIN conclut qu'avec des recettes fiscales plus faibles et des dépenses liées au COVID-19 plus élevées, le gouvernement n'aura d'autre choix que de recourir à des emprunts concessionnels. L'accent étant mis sur les dépenses de santé et d'autres interventions visant à atténuer l'impact économique du COVID-19, les dépenses essentielles devront être réduites.

5^{ème} commentaire

Il existe d'autres alternatives à la levée de fonds que le gouvernement devrait explorer avant l'emprunt.

Selon les rapports de l'auditeur général, l'Office rwandais des recettes (RRA) a enregistré un énorme montant d'arriérés d'impôts non recouverts au fil du temps (**voir figure 2**). Le plus récent rapport de l'auditeur général révèle que les arriérés d'impôts ont augmenté de 40%, passant de 161 milliards RWF (203 millions de dollars américains) en 2017 à 270 milliards de RWF (285 millions de dollars américains) en 2019. Ils représentent 20 % du total des recettes publiques perçues par l'ARR pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Figure 2. Arriérés d'impôts du Rwanda Revenue Authority (en millions de dollars US), 2015 -2019



Source : Rapports du bureau de l'auditeur général des finances de l'État, Rwanda

L'auditeur général déclare qu'en raison de l'incapacité du RRA à recouvrer ces arriérés, le gouvernement se voit refuser des flux de trésorerie qui pourraient être utilisés pour financer des activités importantes dans un moment opportun. Cela l'oblige à se procurer des fonds sous forme de prêts à un coût plus élevé au lieu d'utiliser les recettes fiscales. Nous approuvons donc la recommandation de l'auditeur général au gouvernement de concevoir des mesures adéquates pour recouvrer rapidement les arriérés relativement nouveaux avant qu'ils ne durent trop longtemps et deviennent difficiles à recouvrer ou complètement irrécouvrables. L'engagement du gouvernement à recouvrer les arriérés d'impôts est une alternative à l'emprunt.

Nous proposons toujours que le gouvernement réduise ses dépenses en mettant en suspens les grands projets qui ne répondent pas aux besoins immédiats de la population, comme la construction d'un nouvel aéroport. En outre, nous réitérons la nécessité de restructurer certaines de ses dépenses afin de garantir la disponibilité des fonds qui peuvent être redirigés vers la mise en œuvre des activités du plan de relance économique. En particulier, les rémunérations des hauts fonctionnaires devraient être revues, en même temps que leurs dépenses inutiles ou/et somptuaires. Le gouvernement devrait plutôt envisager de demander

de l'aide à des organisations développées et multilatérales avant de procéder à des emprunts coûteux.

Emprunter n'est pas un problème. Mais avant de le faire, tout dirigeant responsable doit montrer à ses citoyens que toutes les autres possibilités de financement ont été explorées et épuisées. Nous ne sommes pas opposés à un emprunt raisonnable, mais nous nous opposons à un emprunt mal réfléchi et mal géré. Ce dernier n'est pas une politique fiscale louable car il affecterait les perspectives économiques du pays.

2.2. Politique Monétaire

Pour soutenir les emprunteurs privés et institutionnels, et inciter les banques à continuer à soutenir l'économie réelle dans un tel environnement de crise, la Banque Nationale du Rwanda (BNR) a encouragé les banques à assouplir les conditions de remboursement des prêts aux emprunteurs touchés par la pandémie de COVID-19. Pour les prêts restructurés, un délai de grâce minimum de deux à quatre mois sur les intérêts et le principal a été accordé et une exonération des pénalités de retard ainsi que des frais de restructuration des prêts. En outre, la BNR a encouragé tous les citoyens à utiliser des moyens de paiement numériques pour toutes leurs transactions afin de limiter les risques de transmission de virus par la manipulation d'espèces.

6ème Commentaire

Nous remercions la NBR et le secteur bancaire d'avoir pris en considération notre proposition d'offrir des facilités de paiement aux emprunteurs des prêts en cours, basés sur les intérêts uniquement. La NBR et les banques ont décidé d'offrir un délai de grâce minimum de deux à quatre mois sur les intérêts et le principal des prêts restructurés en raison des effets de COVID-19. Nous félicitons également la NBR pour son accord avec les opérateurs de réseaux mobiles et les banques pour l'exonération de tous les frais sur les opérations de monnaie électronique

pour les trois prochains mois. Cela permettra aux personnes intéressées de faire des transferts à un coût abordable et renforcera également leur utilisation des services bancaires numériques.

2.3. Coordination et alignement

Le MINECOFIN affirme que le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les partenaires de développement et les partenaires mondiaux - tels que ceux qui traditionnellement fournissent l'aide au développement ainsi que les fondations - pour (ré)orienter le financement et le soutien dans les domaines prioritaires identifiés dans ce plan de relance économique.

7^{ème} commentaire

Nous remercions le gouvernement d'avoir pris en compte notre proposition de réorienter les ressources vers les domaines de soutien prioritaires. La crise du coronavirus a montré qu'il existe un besoin urgent de modifier les caractéristiques de la répartition de la main-d'œuvre au Rwanda. Actuellement, le secteur informel compte 2,4 millions de travailleurs tandis que le secteur formel n'en compte que 300 000. Un effort combiné du gouvernement et des partenaires au développement pourrait faire la différence si les fonds étaient réorientés vers le financement et le soutien régulier des entreprises opérant dans le secteur informel, afin qu'elles soient entraînées dans les secteurs formels.

2.4. Intervention sectorielle

Secteur Agricole

Selon le MINECOFIN, les mesures de confinement ont un impact négatif sur les systèmes alimentaires nationaux ainsi que sur le commerce transfrontalier, régional et international. Il est devenu nécessaire de lancer des plans d'atténuation et de redressement pour le secteur agricole afin de garantir la sécurité alimentaire et la croissance de l'agriculture.

Les plans d'atténuation et de redressement à mettre en œuvre comprennent la mise à disposition de zones destinées à la plantation de maïs par le ministère de l'agriculture ainsi que la culture intensive de marais et de collines irriguées en utilisant des méthodes à petite échelle. La disponibilité, l'accès et l'utilisation des intrants (semences améliorées, engrais, chaux et eau) doivent être accrus

8^{ème} commentaire

Nous remercions le gouvernement d'avoir examiné notre proposition de subventionner les semences des petits agriculteurs. De plus, la décision du gouvernement de permettre enfin à la population de cultiver les marais est louable. Avant l'apparition du coronavirus, le gouvernement avait exproprié les marais et empêché la population de les cultiver alors qu'ils sont connus pour être fertiles.

Néanmoins, nous sommes certains que les mesures de confinement ont énormément détériorées la situation de la sécurité alimentaire des ménages rwandais dans la mesure où seul un petit nombre de ménages au Rwanda conserve une sécurité alimentaire. Pour inverser une telle situation, il ne suffit pas d'exiger la mise en œuvre des mesures gouvernementales susmentionnées. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement rwandais puisse modifier les

politiques agricoles et foncières qu'il a imposées aux petits agriculteurs dans son ambition de faire passer le type d'agriculture du pays de la polyculture à monoculture.

Dans le cadre du programme de développement Vision 2020, lancé en 2000, le gouvernement rwandais a promis de transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture plus productive, à haute valeur ajoutée et orientée vers une forme d'agriculture de marché⁹. Pour y parvenir, les politiques qui encouragent la monoculture, les spécifications de culture et une culture axée sur le marché ont été mises en place. Toutefois, cela s'est fait sans la participation des citoyens. Ainsi, le gouvernement a décidé « quoi, où et comment » du développement agricole et a mis en œuvre une politique foncière stipulant que les terres non utilisées conformément aux directives agricoles seront reprises.

Par la suite, le gouvernement a été félicité par la Banque mondiale pour avoir augmenté sa production agricole de certaines cultures entre 2000 et 2012¹⁰. Cependant, selon l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du Rwanda de 2016¹¹, seuls 40 % des ménages rwandais étaient en sécurité alimentaire avec peu de risque de manque alimentaire. De plus, selon les données de la Banque mondiale, 36 % de la population rwandaise a reçu en 2016 une quantité d'énergie alimentaire inférieure au niveau minimum. Des pluies abondantes et régulières et la sécheresse ont aggravé la situation, ce qui a conduit 100 000 familles rwandaises à chercher refuge dans les pays voisins en raison de la famine qui sévit au Rwanda en 2016¹².

⁹ http://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/templates/documents/NDPR/Vision_2020_.pdf

¹⁰ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documentsreports/documentdetail/222901468296167698/rwanda-economic-update-managing-uncertainty-for-growth-and-poverty-reduction>

¹¹ <https://www.wfp.org/publications/rwanda-comprehensive-food-security-and-vulnerability-analysis-march-2016>

¹² <https://www.theeastafrican.co.ke/Rwanda/News/Famine-hits-over-100-000-Rwandan-families-in-Eastern-province-/1433218-3276076-x4q4s4z/index.html>

Nous soutenons que les mesures du plan de redressement et d'atténuation proposées par le gouvernement sont trop simplistes pour résoudre un problème aussi complexe et important que l'insécurité alimentaire à laquelle de nombreux ménages rwandais étaient confrontés avant COVID-19. C'est d'autant plus vrai maintenant que le problème de l'insécurité alimentaire s'est aggravé depuis les mesures de confinement prises en réponse au virus.

C'est pourquoi nous continuons à recommander au gouvernement de révoquer les directives agricoles de la politique agricole actuelle imposée aux petits agriculteurs sur le quoi, comment, où et quand des cultures. Il en va de même pour la politique foncière qui stipule que les terres pourraient être reprises si elles ne sont pas utilisées conformément aux directives agricoles du gouvernement et à toute autre restriction imposée aux petits agriculteurs de cultiver pour la commercialisation de leur production.

Avant le coronavirus, le secteur agricole employait 70 % des Rwandais et fait partie des secteurs qui ont un fort potentiel de productivité au Rwanda. Cependant, le secteur n'a reçu que 10 % de l'investissement public total. Des cas de mauvaise gestion du peu de fonds publics investis dans le secteur ont également été identifiés. Par exemple, en 2014, le bureau de l'auditeur général du Rwanda a indiqué que le gouvernement avait acheté du matériel de mécanisation destiné à l'irrigation pour un montant de 2,8 millions de dollars américains. Cependant, ces équipements se sont avérés incompatibles ou inutiles, et ils restent inactifs. En outre, l'audit a révélé que des infrastructures d'irrigation avaient été construites dans différentes régions du pays pour un coût de 1 milliard de RWF (1,08 million de dollars américains) et qu'elles n'étaient pas utilisées en raison de leur mauvaise conception. Dans ce contexte, nous soutenons également l'idée que le gouvernement devrait consacrer davantage de fonds au développement du secteur agricole du pays tout en renforçant la bonne gestion des dépenses publiques dans le secteur agricole.

De plus, les citoyens devraient être davantage impliqués dans la prise de décision. Cela est juste si l'on considère que le Rwanda manque de terres agricoles par densité de population et qu'il est régulièrement touché par de fortes pluies et la sécheresse. Ces défis donnent au gouvernement davantage de raisons d'impliquer les petits agriculteurs lorsqu'il s'agit de lancer des plans d'atténuation et de redressement du secteur agricole et de garantir la sécurité alimentaire et la croissance agricole

Le manque de communication du gouvernement avec la population sur l'agriculture et les mesures de gestion des terres intensifiera le mécontentement de la population, ce qui pourrait conduire à l'instabilité.

Le MINECOFIN propose que le gouvernement rwandais soutienne les exportations horticoles du pays. Pour ce faire, il recommande que le gouvernement subventionne le taux de fret aérien pour garantir plus des vols hebdomadaires vers l'Europe. Ce faisant, le gouvernement visera à accroître la compétitivité des produits horticoles du Rwanda et à faciliter l'accès des exportateurs aux fonds de roulement.

9^{ème} commentaire

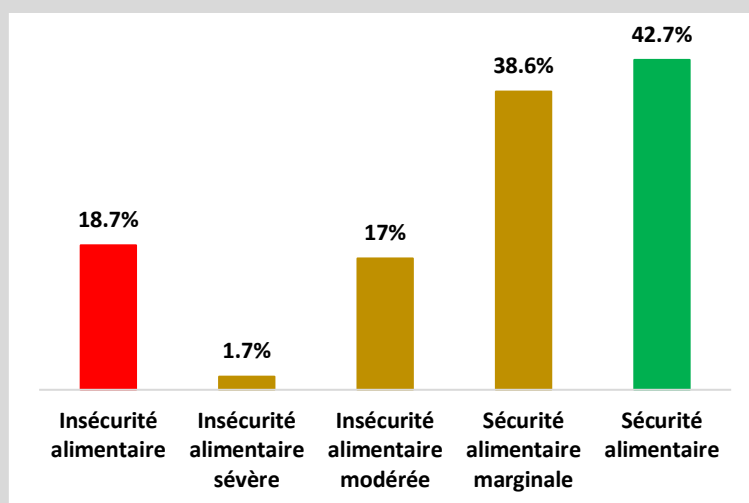
Bien que le gouvernement reconnaisse que les mesures de confinement visant à empêcher la propagation de COVID-19 au Rwanda ont des répercussions particulièrement sur les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire du pays, il est disposé à exporter vers l'Europe les mêmes aliments dont la population a besoin en ce moment.

L'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du Rwanda (CFSVA), publiée en décembre 2018¹³, montre que 42,7 % des ménages du pays étaient en sécurité alimentaire et que 18,7% étaient déjà en situation d'insécurité alimentaire en 2018. Les autres risquaient

¹³ <https://reliefweb.int/report/rwanda/rwanda-comprehensive-food-security-vulnerability-analysis-cfsva-2018-datacollected>

d'être victimes d'insécurité alimentaire en cas de choc (*voir figure 3*). Cette distribution de sécurité alimentaire pourrait avoir empiré depuis la crise COVID-19. Dans le même registre des observations, il est surprenant que le gouvernement soit également prêt à investir dans les expéditions de produits horticoles vers l'Europe à un coût plus élevé que d'habitude, étant donné que les taux de fret aérien ont considérablement augmenté en raison de la crise COVID-19.

Figure 3. Ménage rwandais par statut de sécurité alimentaire (en % du nombre total de ménages), 2018



Source : Rwanda CFSVA, 2018

L'exportation de produits horticoles vers l'Europe à un moment où ceux-ci sont nécessaires localement est discutable. Avant l'apparition du coronavirus, la plupart des produits horticoles du Rwanda étaient exportés vers des pays de la région, à savoir le Burundi, la RDC, l'Ouganda et le Sud-Soudan. Seule une petite quantité était exportée vers le marché européen. Par conséquent, compte tenu de l'augmentation du coût du fret aérien et de l'insécurité alimentaire au Rwanda en raison des mesures prises pour endiguer le COVID - 19, il n'est pas justifiable que le gouvernement subventionne le coût du fret aérien pour assurer le transport hebdomadaire des produits horticoles, en particulier vers l'Europe.

Dans notre précédent rapport sur COVID-19 au Rwanda, nous avons recommandé au gouvernement d'utiliser une partie des fonds reçus du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'Union européenne pour COVID-19 afin d'offrir un soutien financier aux petits agriculteurs ainsi qu'aux entreprises impliquées dans la production et le commerce de produits nutritifs et comestibles abordables pour les consommateurs locaux. Parmi les bénéficiaires devraient figurer les horticulteurs.

Ainsi, en ce qui concerne la mesure gouvernementale visant à exporter des produits horticoles vers l'Europe, nous suggérons qu'au lieu de subventionner à un coût plus élevé l'expédition de produits horticoles vers l'Europe - alors que ces produits sont nécessaires pour améliorer la sécurité de l'alimentation nationale - le gouvernement devrait subventionner les produits horticoles à la moitié du coût du marché local, ce qui les rendrait moins chers à l'achat pour les consommateurs nationaux. Seuls les produits horticoles excédentaires, s'il y en a, devraient être exportés vers les acheteurs régionaux habituels par la route plutôt que par avion. Cela contribuerait à relancer la sécurité alimentaire nationale, tandis que l'exportation des produits horticoles excédentaires serait effectuée de la manière la plus rentable.

Le plan de relance économique révèle également que le gouvernement soutiendra la demande de produits de l'élevage touchée par la fermeture des hôtels et des restaurants. Ainsi, les œufs et le lait en excédent du marché seront distribués aux enfants des catégories 1 et 2 de l'Ubudehe ainsi qu'aux centres chargés de développement de la petite enfance à domicile, ou à un programme de nutrition existant pour les enfants souffrant de malnutrition. En outre, le gouvernement va louer ou acheter deux chambres froides pour le stockage de la viande en liaison avec les installations d'abattage afin de faciliter le stockage et la distribution de la viande.

10^{ème} commentaire

Nous sommes d'accord avec le gouvernement sur la manière de traiter les produits de l'élevage touchés par la fermeture d'hôtels et de restaurants en raison de la pandémie COVID-19. La solution met la population au premier plan. Nous encourageons le gouvernement à revoir sa mesure sur les exportations horticoles dans la même perspective qu'il a choisi de s'attaquer aux produits animaux destinés aux hôtels et aux restaurants.

Néanmoins, l'achat de chambres froides pour faciliter le stockage et la distribution de la viande suscite des inquiétudes car cela est coûteux et pourrait ne pas être nécessaire. Les boucheries ont fonctionné au Rwanda comme d'habitude pendant la période de fermeture et elles continuent à fonctionner sans problème.

Le secteur privé

D'après le MINECOFIN, dans le cadre de son plan de relance économique, le gouvernement soutiendra le secteur privé dans le but : 1) de protéger les emplois existants tout en créant des possibilités de création de nouveaux emplois, 2) de stabiliser les conditions de vie et les niveaux de consommation et 3) de se positionner pour une croissance à long terme.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le gouvernement atténuera l'impact économique sur les citoyens et les entreprises existantes tout en adaptant l'économie aux nouveaux besoins et opportunités. C'est pourquoi les initiatives suivantes ont été mises en place :

- a) La création d'un fonds de relance économique. Ce fonds soutiendrait les entreprises dans les secteurs les plus touchés par la pandémie afin qu'ils puissent survivre, reprendre le travail / la production et sauvegarder l'emploi. Parmi les entreprises spécifiques visées figurent celles qui sont fortement touchés par les restrictions mises

en place pour prévenir la propagation du virus, celles exposées aux dépenses discrétionnaires des consommateurs, et ceux dont les chaînes d'approvisionnement mondiales sont perturbées. Le ministre de l'économie a précisé que les entreprises du secteur de l'hôtellerie et la restauration bénéficieront d'une attention particulière dans le cadre du fonds établi, ajoutant que le fonds mis en place par le gouvernement est de 100 milliards de RWF (100 millions de dollars américains), Microentreprises, petites et les moyennes entreprises (PEM) et du secteur informel sont également visés par le fonds.

- b) Fournir des services de conseil aux entreprises permettant aux PEM de mieux comprendre l'évolution des besoins de leurs clients dans la période d'après-crise où le remodelage ou la reconstruction éventuelle des entreprises existantes par l'innovation peut être nécessaire.
- c) Procédures accélérées de passation des marchés publics pour permettre l'injection de liquidités dans l'économie pour des projets et activités clés.
- d) Accélérer le remboursement de la TVA aux entreprises. Il s'agit d'une mesure déjà en cours d'application puisque l'administration fiscale rwandaise a déjà versé 10 milliards de FRW en remboursement de la TVA afin de soutenir les entreprises en difficulté de trésorerie.
- e) Soutenir le commerce électronique.
- f) Soutenir la relance de l'industrie du tourisme en promouvant le tourisme intérieur.

11^{ème} commentaire

Nous remercions le gouvernement d'avoir offert aux entreprises les montants de la TVA. Nous espérons que cela incitera les entreprises à garder certains de leurs travailleurs dans leurs postes pendant cette période difficile. Toutefois, le gouvernement devrait revoir et annuler les pénalités infligées aux propriétaires d'entreprises qui n'ont pas pu remplir et soumettre leur

déclaration d'impôts le 30 avril, puisque c'était pendant cette période de confinement et d'incertitude.

Il est louable d'offrir des services de conseil aux entreprises pour les aider à s'adapter à la situation provoquée par le coronavirus, avec la possibilité de remodeler complètement les entreprises touchées. Par exemple, RwandAir, qui était un transporteur de passagers, peut être remodelé en transporteur de fret et profiter de la demande régionale de transport de marchandises vers d'autres continents.

La création d'un fonds de relance économique est également bienvenue. Néanmoins, le MINECOFIN indique que le secteur informel est également visé par le fonds, alors que la ligne directrice opérationnelle du fonds indique que seules les entreprises formelles ont droit au fonds. Les critères d'éligibilité sont basés sur la présentation par les emprunteurs de certificats de décharge comme preuve de bonne situation fiscale ou d'éléments similaires¹⁴.

En outre, le prêt au fonds est soumis à la condition que les emprunteurs paient un taux d'intérêt pouvant atteindre 8 %. Bien que nous soyons conscients que le taux d'emprunt au fonds est nettement inférieur au taux du marché, nous soutenons que ces taux auraient pu être réduits si le fonds avait été prêté aux entreprises éligibles directement par le gouvernement ou la banque centrale et non par l'intermédiaire d'institutions commerciales et de micro finance¹⁵ qui incluent généralement leur prime d'exploitation dans les taux de prêt.

¹⁴ http://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/templates/documents/Reports/Economic_Recovery_Fund-Operational_Guidelines/Economic_Recovery_Fund_-_Operational_Guidelines.pdf

¹⁵ http://www.minecofin.gov.rw/index.php?id=12&tx_ttnews%5Btt_news%5D=768&cHash=bbd58c6244679f3f2fc07b3ebfe68ee4

Dans l'ensemble, les initiatives proposées par le gouvernement pour relancer le secteur privé sont pertinentes mais, à notre avis, elles ne soutiendront jamais la création de nouvelles opportunités d'emploi ni ne positionneront le secteur privé pour une croissance à long terme.

Nous recommandons au gouvernement de prendre en considération les limites auxquelles le secteur privé du pays était confronté avant le coronavirus. COVID-19 est arrivé à un moment où le secteur privé du Rwanda était encore en développement et confronté à des obstacles persistants. Tout plan de redressement visant à relancer le secteur à partir des effets de COVID-19 n'aboutira pas si certains de ces obstacles fondamentaux au développement du secteur privé ne sont pas immédiatement levés.

Avant le coronavirus, le secteur privé du Rwanda était petit et ses performances n'avaient pas été rendues assez dynamiques pour répondre aux défis de développement du pays. En fait, la croissance économique enregistrée par le Rwanda au cours des dernières décennies n'était pas due à son secteur privé, mais à d'importants investissements financés par l'aide extérieure. Entre 2013 et 2016, le nombre d'entreprises formelles a diminué de près de 1 000, bien que le Rwanda affirme avoir atteint une croissance du PIB de 7,5 % en moyenne sur cette période¹⁶. La création d'emplois dans le secteur formel des entreprises a également ralenti ces dernières années, avec une croissance d'environ 8 % entre 2011 et 2012, contre 4 % entre 2015 et 2016¹⁷. Même ces emplois créés résultent de l'expansion des entreprises formelles en place, et non de l'entrée nette de nouvelles entreprises, car 90 % des entreprises ne parviennent pas à augmenter l'emploi après leur entrée sur le marché au Rwanda¹⁸.

¹⁶https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/publications_ext_content/ifc_external_publication_site/publications_listing_page/cpsd-rwanda

¹⁷https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/publications_ext_content/ifc_external_publication_site/publications_listing_page/cpsd-rwanda

¹⁸ *idem*

Nous pensons que le fait le plus critique empêchant le développement du secteur privé rwandais est que les entreprises d'État et du parti au pouvoir ont occupé une place importante dans le secteur privé du Rwanda pendant plus de 20 ans. Pendant cette période, les réglementations en matière de concurrence n'ont pas été élaborées et mises en œuvre pour créer un environnement permettant aux entreprises de rivaliser efficacement, ce qui aurait conduit à la création d'opportunités d'affaires et d'emploi.

L'implication du parti au pouvoir et des entreprises publiques dans les activités commerciales est un obstacle au développement du secteur privé et de toute l'économie rwandaise. Selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2015, la mesure dans laquelle les documents financiers des entreprises publiques sont disponibles en ligne ou hors ligne pour les journalistes, les auditeurs et les citoyens en temps utile et de manière rentable au Rwanda a été extrêmement faible entre 2000 et 2017¹⁹.

En outre, leur implication dans le secteur privé peut créer un conflit d'intérêts, notamment parce que le régime rwandais actuel est classé par l'Economic Intelligent Unit, l'indice de démocratie, comme autoritaire. L'une des raisons pour lesquelles les investisseurs nationaux et étrangers s'abstiennent d'engager leurs investissements au Rwanda est simplement parce qu'ils estiment qu'ils ne peuvent pas entrer en compétition avec le parti au pouvoir et ses entreprises en tenant compte de leur facilité d'accès à des informations commerciales et financières essentielles, entre autres. Dans son Diagnostic du secteur privé au Rwanda pour 2019²⁰, la Banque mondiale a écrit ceci en ce qui concerne la concurrence dans le secteur privé rwandais :

¹⁹ <https://mo.ibrahim.foundation/news/2015/the-2015-ibrahim-index-of-african-governance-key-findings>

²⁰ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/publications_ext_content/ifc_external_publication_site/publications_listing_page/cpsd-rwanda

"Les réglementations favorables à la concurrence doivent accroître la concurrence sur les marchés. La mise en œuvre de nouvelles lois et la suppression des réglementations restantes qui entravent la concurrence sont un défi permanent. Le gouvernement a fait des efforts pour adopter l'Autorité rwandaise d'inspection et de concurrence (RICA) et la rendre efficace, bien qu'elle ne soit pas encore opérationnelle et que la loi sur la concurrence n'ait donc pas été appliquée. L'allocation de ressources suffisantes à la RICA et l'extension de son mandat pour surveiller l'impact des entreprises d'État sur la concurrence, en promouvant le principe de la neutralité concurrentielle pour assurer l'égalité de traitement de tous les investisseurs, et en supprimant les barrières à l'entrée dans le secteur, amélioreraient le cadre de la concurrence".

Dans ce contexte, tout plan de relance économique visant à relancer le secteur privé avec pour objectifs de créer de nouveaux emplois et de positionner le secteur pour une croissance à long terme doit prendre en considération et s'attaquer aux limitations auxquelles le secteur était confronté avant le coronavirus, en fixant des mesures immédiates sur le renforcement de la concurrence dans le secteur. Sinon, le fonds mis à disposition pour aider les entreprises touchées par le coronavirus et relancer le secteur privé donnera l'impression de ne s'occuper que de l'État et des entreprises du parti au pouvoir car ces entreprises occupent un rôle dominant dans le secteur privé - une situation par lequel le gouvernement utilise des fonds publics pour renflouer ses propres entreprises et celles appartenant au parti au pouvoir, un parti politique qui a mis en place le même gouvernement qui détermine qui doit être le bénéficiaire du fonds. Ce processus soulève des inquiétudes liées au conflit d'intérêts et illustre à suffisance le manque de concurrence au sein du secteur privé au Rwanda.

Pour que le Rwanda développe un secteur privé dynamique, nous maintenons notre recommandation selon laquelle les parlementaires devraient travailler sur des plans concernant la manière dont le gouvernement et le parti au pouvoir devraient retirer leurs activités commerciales du secteur privé du Rwanda.

Secteur des infrastructures

D'après le MINECOFIN, le gouvernement prévoit d'investir dans des projets d'infrastructure afin de stimuler la productivité et de créer immédiatement de nouveaux emplois pendant le plan de relance économique.

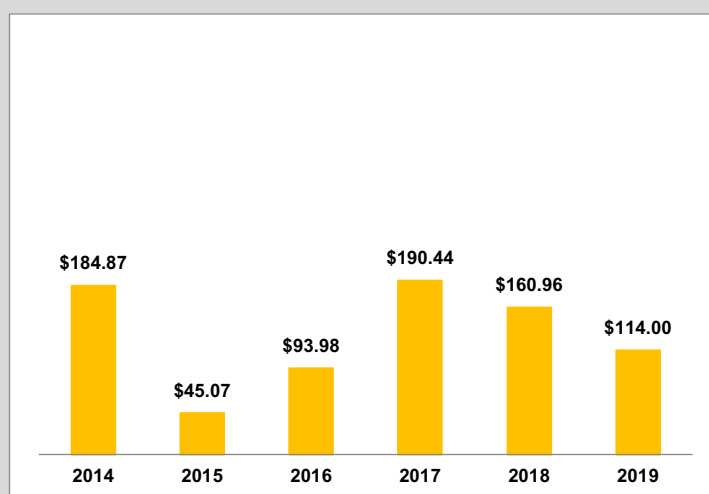
- a) Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement a identifié des projets d'infrastructure pour la distribution et la transmission d'électricité. Il injectera des fonds pour en soutenir la réalisation. Le gouvernement prévoit - une fois les projets finalisés - que 350 000 foyers seront connectés au réseau électrique et 100 000 foyers seront connectés à l'aide de solutions hors réseau au cours de l'année fiscale 2020/21.
- b) Dans le secteur des transports, le gouvernement financera la construction de routes de desserte pavées, de nouvelles routes principales pavées et la réhabilitation des anciennes, le développement du transport fluvial, la construction de l'aéroport international du Bugesera et l'entretien des infrastructures de transport.
- c) Dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement exécutera les projets d'assainissement prévus. Il prévoit d'augmenter la production d'eau de 22030m³, visant à étendre le réseau d'eau à 952km dans les zones urbaines et à 379km dans les zones rurales pour l'année prochaine.
- d) Le gouvernement prévoit également de construire 3 488 logements abordables pour environ 18 790 ménages, qui seront installés en 2020-2021.

12^{ème} commentaire

Nous saluons l'idée du gouvernement d'investir dans des projets de développement d'infrastructures pour la création d'emplois. Toutefois, nous encourageons le gouvernement à allouer des investissements publics aux projets d'infrastructure qui répondent aux besoins immédiats fondamentaux des citoyens. De plus, l'expérience a montré que le manque de responsabilité dans l'application et le suivi du développement de projets publics essentiels

jusqu'à leur livraison selon les normes attendues et dans les délais impartis, est un défi pour le gouvernement rwandais. Les rapports du bureau de l'auditeur général ont fréquemment signalé et documenté l'abandon ou le retardement de projets d'infrastructure liés au développement de la transmission d'électricité, du système d'approvisionnement en eau et des services de transport au Rwanda (*voir figure 4*). Dans ces rapports, l'auditeur a également souligné les installations d'approvisionnement en eau et de production d'électricité achevées qui fonctionnent en dessous de leurs capacités.

Figure 4. Valeur des contrats retardés et abandonnés (en millions de dollars), 2014-2019



Source: Rapports du bureau de l'auditeur général des finances de l'État, Rwanda

Nous avons constaté que la question du manque de responsabilité au sein des entités publiques qui gèrent l'exécution des investissements publics de développement n'a pas été abordée dans le plan de relance économique du gouvernement. Le succès du plan proposé dépend du degré de responsabilisation et d'engagement des organismes gouvernementaux chargés de traduire le plan de redressement gouvernemental en résultats concrets et tangibles.

Dans ce contexte, nous recommandons à nouveau que le gouvernement rwandais renforce la responsabilisation des entités publiques qui gèrent l'exécution des infrastructures proposées, non seulement pour la création d'emplois mais aussi pour s'assurer que les livrables du projet

ont été réalisés dans les délais et selon les normes prévues, ou/et fonctionnent à pleine capacité opérationnelle.

Technologie et innovation

Le plan de relance du gouvernement dans le secteur de la technologie et de l'innovation s'articule autour de cinq interventions clés. Celles-ci sont indiquées comme suit : 1) augmenter l'investissement dans l'infrastructure numérique (connectivité, infrastructure informatique de pointe, dispositifs) ; 2) tirer parti de la technologie et des outils de collecte de données pour adopter des approches axées sur les données et informer les stratégies de confinement COVID-19 et la reprise économique ; 3) réinventer le lieu de travail afin d'arrêter la propagation du virus ainsi qu'améliorer la productivité globale des employés grâce à la technologie ; 4) accroître les emplois et les compétences de haute technologie pour soutenir à la fois l'offre et la demande dans le secteur technologique en tant que catalyseur et source d'emplois, d'exportations et d'investissements ; 5) favoriser l'adoption des TIC pour toutes les entreprises et tous les citoyens en intensifiant les efforts de numérisation existants du gouvernement et du secteur privé, notamment les plateformes de commerce électronique et les paiements numériques.

13^{ème} commentaire

Le plan de relance du gouvernement pour le secteur de la technologie et de l'innovation se lit bien. Néanmoins, les cinq interventions clés ci-dessus que le gouvernement prévoit de mettre en œuvre pour réactiver ce secteur sont les mêmes défis rencontrés par le secteur des TIC du Rwanda en 2012. Selon un rapport du ministère rwandais de la jeunesse et des TIC, qui mesure la performance du secteur des TIC, les défis rencontrés par le secteur en 2012 étaient les suivants : compétences limitées nécessaires à la croissance durable du secteur ; absence d'un réseau national pouvant permettre la pénétration d'Internet, faible niveau de pénétration

des TIC, taux de sensibilisation et d'alphabétisation au niveau communautaire ; et lenteur et insuffisance dans le déploiement des services gouvernementaux en ligne pour les citoyens.

Ces obstacles au développement du secteur des TIC au Rwanda ont également été reflétés dans l'indice de compétitivité du pays²¹ de 2018 établi par le Forum économique mondial et dans le rapport de la Banque mondiale de janvier 2020 sur l'accélération de la transformation numérique au Rwanda²². Ainsi, bien que le plan de relance du gouvernement pour le secteur de la technologie et de l'innovation soit bien présenté, il est conçu pour répondre à des défis qui remontent à 2012. Nous soutenons que si le gouvernement rwandais avait fait preuve de plus de détermination pour résoudre les défis du secteur des TIC avant COVID-19 – ces défis étant déjà connus – peut-être que la technologie aurait été une solution aux nombreux défis auxquels le Rwanda est confronté en cette période de COVID-19.

²¹ http://www.cdi.org.pe/pdf/IGC/2018/The_Global_Competitiveness_Report_2018.pdf (17)

²² <http://documents.worldbank.org/curated/en/219651563298568286/pdf/Rwanda-Systematic-Country-Diagnostic.pdf>

II. La réponse en matière de protection sociale

Le gouvernement reconnaît les impacts sur les moyens de subsistance dû au confinement suite au COVID-19. Le MINECOFIN révèle que, selon l'étude du Département britannique du développement International (DFID), le confinement a réduit près de 100 % les revenus/consommations des groupes les plus touchés. Cela concerne 60 % de la population (dans les zones urbaines et rurales). Selon le DFID, les groupes les plus touchés ne sont pas entièrement les mêmes que ceux qui souffrent normalement de pauvreté extrême/chronique ; ce sont ceux qui dépendent du travail salarié occasionnel et des entreprises familiales qui seront les plus touchés. Le gouvernement estime que les ménages vulnérables des catégories Ubudehe 1 et 2 ont été les plus touchés, mais que certains ménages actuellement classés dans la catégorie Ubudehe 3 ont également été touchés. Ainsi, le MINECOFIN appelle à une extension des instruments de protection sociale existants aux ménages de la catégorie Ubudehe 3.

14^{ème} commentaire

Il est idéal pour le gouvernement d'étendre les programmes de protection sociale à ceux qui n'y avaient pas droit autrement. Néanmoins, la stratification Ubudehe que le gouvernement utilisera pour établir qui est ou n'est pas éligible dans le cadre de sa réponse en matière de protection sociale est entachée d'erreurs et d'inexactitudes.

Ubudehe est un mécanisme de catégorisation socio-économique permettant de déterminer l'éligibilité aux principales interventions de protection sociale du Rwanda, notamment les travaux publics, l'aide directe, l'assurance maladie communautaire et les aides à l'éducation²³. Il existe quatre catégories d'Ubudehe. La première catégorie est composée des très pauvres.

²³ http://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/templates/documents/NDPR/Sector_Strategic_Plans/Social_protection.pdf (19)

La deuxième catégorie est constituée de ceux qui ont leur propre logement, ou qui peuvent en louer un, mais qui obtiennent rarement un emploi à plein temps. La troisième catégorie comprend les personnes qui ont un emploi et les agriculteurs, qui n'ont pas besoin de l'aide du gouvernement pour survivre. La quatrième et dernière catégorie est constituée de ceux qui sont considérés comme riches.

L'inefficacité des catégorisations Ubudehe remonte à la période précédant le COVID-19. Par exemple, en 2015, la stratification Ubudehe a fait l'objet de nombreuses critiques, principalement pour avoir placé les citoyens dans les mauvaises catégories. De ce fait, certaines familles véritablement vulnérables ne bénéficient pas des programmes²⁴ de protection sociale du gouvernement. En 2017, 30 % des ménages du quintile de consommation le plus bas ont été classés dans la troisième catégorie d'Ubudehe (non vulnérables), tandis que 30 % des ménages du quintile de consommation le plus élevé ont été placés dans la première et la deuxième catégorie d'Ubudehe (très vulnérables)²⁵. Un arrangement gouvernemental visant à établir une nouvelle stratification sociale de l'Ubudehe en 2019 a été accueilli par l'objection des citoyens sur la stature et le processus de catégorisation des personnes dans les différentes catégories de l'Ubudehe, car la fiabilité, la transparence et l'équité de l'ensemble du processus ont été mises en doute²⁶.

Dans ce contexte, l'extension du programme de protection sociale basé sur la stratification Ubudehe ne garantit pas à elle seule une réponse efficace de protection sociale aux impacts de COVID-19 au Rwanda.

²⁴ <https://www.theeastafrican.co.ke/rwanda/News/Musanze--Nyabihu-residents-protest-new-Ubudehe-categories-/1433218-2645062-format-sitemap-15lnn1nz/index.html>

²⁵ <http://documents.worldbank.org/curated/en/219651563298568286/Rwanda-Systematic-Country-Diagnostic>

²⁶ <https://www.newtimes.co.rw/news/ubudehe-categorisation-process>

Selon le MINECOFIN, un certain nombre de solutions seront mises en œuvre pour aider les ménages touchés par la mesure de confinement COVID-19 grâce aux mesures de protection sociale. Il s'agit notamment d'interventions immédiates et économiques ainsi que de mesures accompagnantes. Ces mesures sont commentées séparément ci-dessous.

1. Mesures de secours immédiates

Le gouvernement a mis en place une réponse immédiate de secours d'urgence pour soutenir les ménages les plus touchés pendant la période de fermeture et la phase de transition ultérieure. Il s'agit d'étendre la protection sociale aux ménages des catégories sociales mentionnées plus haut. Le gouvernement a veillé à ce que les denrées alimentaires parviennent à 55 272 ménages à Kigali, la capitale du Rwanda. Il est prévu d'étendre la distribution de denrées alimentaires à environ 212 882 ménages dans le besoin, dans la ville de Kigali.

15^{ème} commentaire

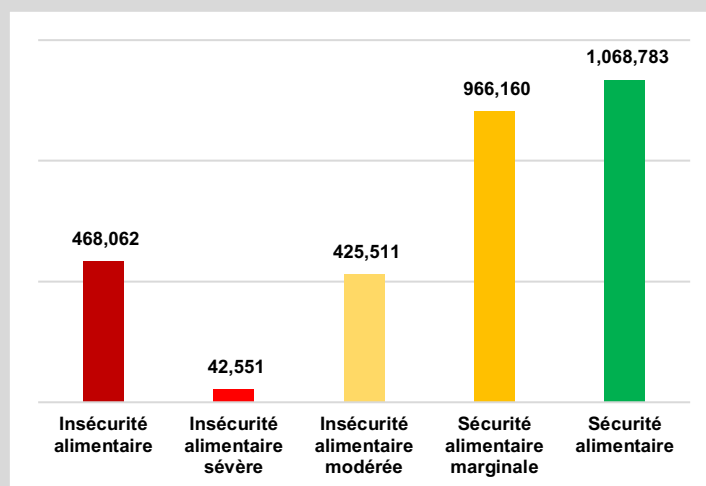
L'action du gouvernement qui a distribué de la nourriture aux ménages les plus touchés pendant la période de confinement est à saluer. Cependant, les ménages ayant besoin de nourriture pourraient être plus nombreux que les 212 882 ménages visés. De plus, la plupart des ménages dans le besoin d'une aide alimentaire pourraient être ceux situés dans d'autres provinces du pays et non seulement dans la ville de Kigali.

La répartition des ménages rwandais par catégories de sécurité alimentaire, telle qu'elle figure dans l'Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du Rwanda de 2018 publiée en décembre 2018²⁷, donne un aperçu du nombre de ménages susceptibles d'avoir besoin de nourriture en raison de l'impact de chocs tels que la fermeture du COVID-19. La sécurité alimentaire d'environ 1 434 222 ménages pourrait être plus menacée en raison des

²⁷ <https://reliefweb.int/report/rwanda/rwanda-comprehensive-food-security-vulnerability-analysis-cfsva-2018-datacollected>

mesures de verrouillage COVID-19. Il s'agit des ménages considérés comme étant en sécurité alimentaire marginale et modérément et sévèrement en insécurité alimentaire, mais pas des 468 062 ménages dont l'insécurité alimentaire a déjà été confirmée en 2018 (*voir figure 5*).

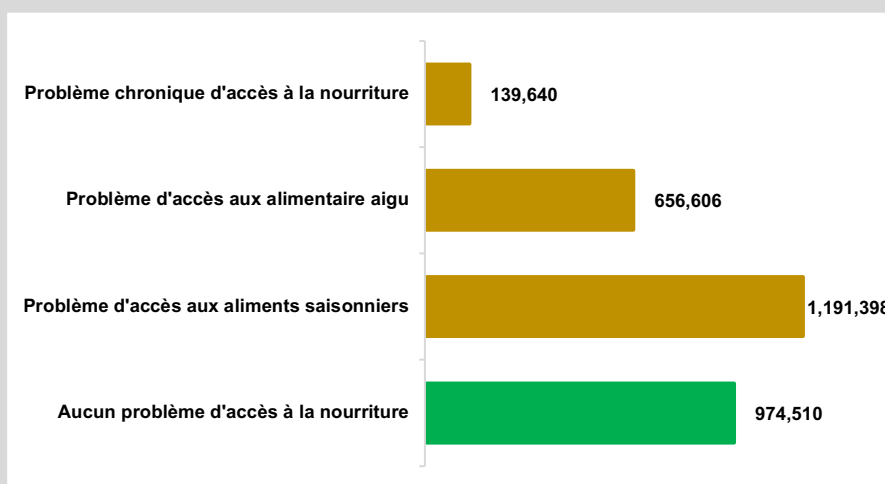
Figure 5. Répartition des ménages rwandais par catégories de sécurité alimentaire, 2018



Source: The 2018 Rwanda CFSVA

De plus, la proportion de ménages par type de problèmes d'accès à la nourriture au Rwanda en 2018 est une autre indication qui pourrait aider à déterminer le nombre de ménages ayant besoin de nourriture. 67 % des ménages - soit 1 677 012 personnes - avaient déclaré avoir des problèmes d'accès à la nourriture au Rwanda deux ans avant la crise COVID-19 (*voir figure 6*).

Figure 6. Proportion de ménages par type de problèmes d'accès alimentaire, 2018



Source: The 2018 Rwanda CFSVA

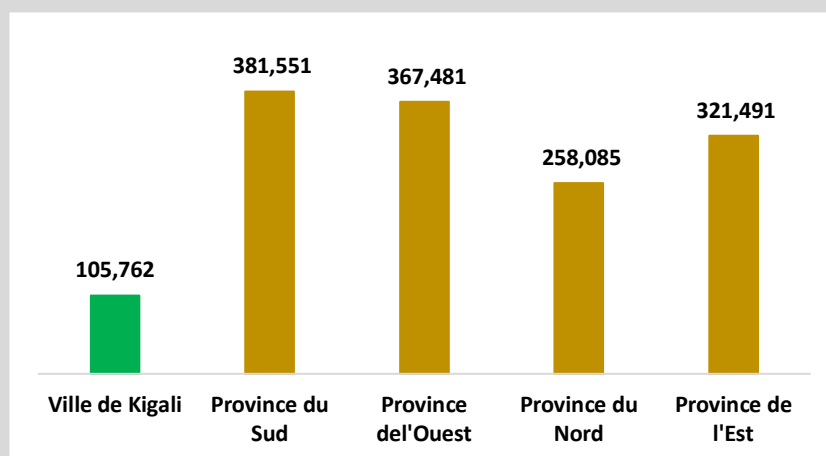
Compte tenu de ces proportions de l'insécurité alimentaire des ménages et de l'accès à la nourriture au Rwanda avant COVID-19, le plan du gouvernement de distribuer des denrées alimentaires à seulement 212 882 ménages touchés par les mesures de confinement n'est pas inclusif. Il pourrait y avoir d'autres ménages dans le besoin qui ne seront pas couverts par le plan de distribution alimentaire, ce qui rend la réponse de la protection sociale à COVID-19 incomplète.

Le projet du gouvernement de limiter la distribution de nourriture à 212 882 ménages dans la ville de Kigali seulement soulève également des questions. Premièrement, le nombre de ménages auxquels le gouvernement prévoit d'étendre la distribution de nourriture dans la ville de Kigali pourrait être gonflé. La ville de Kigali compte un total de 338 789 ménages, dont 225 761 étaient en sécurité alimentaire en 2018²⁸. Cela signifie que la sécurité alimentaire des 105 762 ménages restants - à l'exclusion des 7 325 ménages déjà classés en insécurité alimentaire - risquait de s'aggraver en cas de crise en 2018. Étant donné qu'il est peu probable que la tendance de la proportion de ménages en insécurité alimentaire change de manière aussi significative en trois ans, le plan de distribution alimentaire du gouvernement qui cible 212 882 ménages à Kigali, signifie qu'environ 107 120 "ménages fantômes" auraient pu être budgétisés.

Deuxièmement, la répartition des ménages par catégories de sécurité alimentaire dans les cinq provinces rwandaises en 2018 montre que les autres provinces du Rwanda avaient soit le double, soit le triple du nombre de ménages à risque de tomber dans une insécurité alimentaire totale si une crise telle que celle créée par COVID-19 survenait (**voir figure 7**) que les chiffres de Kigali. On peut donc se demander pourquoi le plan de distribution alimentaire du gouvernement est limité aux seuls ménages de la ville de Kigali.

²⁸ <https://reliefweb.int/report/rwanda/rwanda-comprehensive-food-security-vulnerability-analysis-cfsva-2018-datacollected>

Figure 7 Répartition des ménages à risque d'insécurité alimentaire par provinces, 2018



Source: The 2018 Rwanda CFSVA

Pendant que nous rédigeons ce rapport, nous avons constaté que le gouvernement a soudainement suspendu la distribution de nourriture. Néanmoins, au cas où le gouvernement déciderait de rétablir la distribution de nourriture, nous lui recommandons de veiller à ce qu'aucun "ménage fantôme" ne soit compté dans son plan. Par ailleurs, le programme de distribution de nourriture du gouvernement devrait être étendu à tous les ménages touchés dans tout le pays. Dans la mesure où un grand nombre de ménages pourraient avoir besoin de nourriture, nous réitérons que le gouvernement ne devrait pas exporter de produits horticoles rwandais - comme il l'a prévu - avant de s'être assuré que la population a reçu suffisamment de nourriture.

2. Mesures de secours économique

Le gouvernement va mettre en place une protection sociale pour la reprise économique. Cette protection sera assurée par quatre actions principales : 1) Fournir des emplois à un membre des 34 415 ménages des catégories Ubudehe de 1 à 3 qui ont subi de graves pertes de revenus du fait de la COVID-19. Le nombre de bénéficiaires devrait augmenter de 39 577 en décembre 2020. 2) Soutenir les activités économiques en offrant aux pauvres des zones

rurales des subventions pour la production agricole et forestière. Le gouvernement espère que cette action augmentera l'offre de l'agriculture produite au niveau national dans tout le pays.

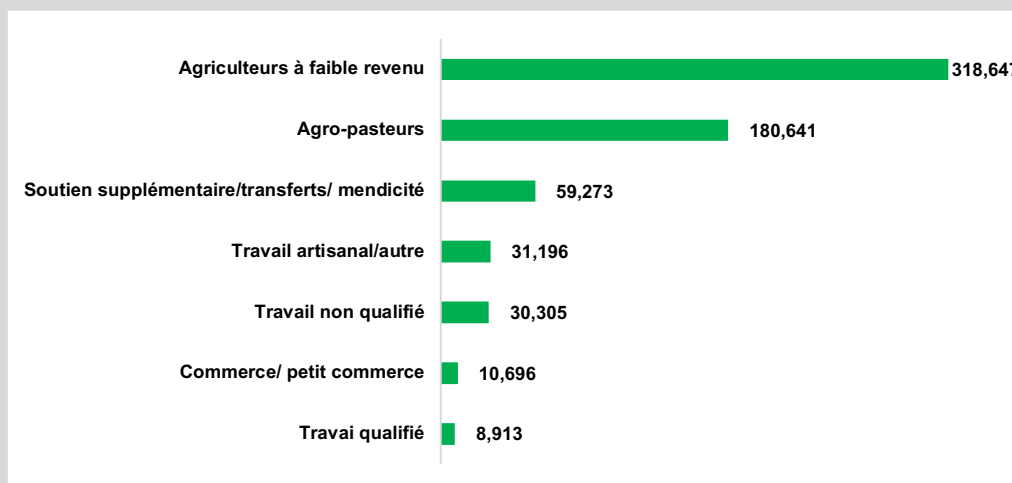
3) Aider un total de 35 000 ménages avec un prêt individuel de 114 743 FRW chacun. Ce financement sera destiné aux personnes telles que les travailleurs occasionnels et les entreprises familiales qui ne peuvent pas reprendre leurs activités habituelles en raison de la COVID-19. 4) Distribuer 2 500 boîtes à outils de démarrage pour permettre aux bénéficiaires de mettre en œuvre les compétences acquises dans le cadre des régimes de protection sociale existants.

16^{ème} commentaire

L'annonce du gouvernement de créer des emplois pour les ménages touchés est la bienvenue, tout comme l'idée de soutenir les pauvres des zones rurales par des subventions à la production agricole. La décision du gouvernement d'offrir des prêts à 35,000 micro-entrepreneurs et travailleurs occasionnels parmi les plus touchés est également louable. Cependant, nous nous demandons pourquoi seuls quelques ménages ont été ciblés alors qu'il pourrait y avoir davantage de ménages qui ont besoin de ce type de crédit financier. Sur la base du CFSVA du Rwanda de 2018²⁹, on estime qu'il pourrait y avoir 639 871 ménages à travers le Rwanda qui se situent dans les deux quintiles de richesse les plus bas, c'est-à-dire les plus pauvres et les plus démunis, dont l'activité de subsistance relève du travail occasionnel ou du petit entrepreneuriat (**voir figure 8**) qui auraient pu être touchés par les mesures de confinement de COVID-19.

²⁹ <https://reliefweb.int/report/rwanda/rwanda-comprehensive-food-security-vulnerability-analysis-cfsva-2018-datacollected>

Figure 8 Nombre de ménages dans les deux quintiles de richesse les plus bas par groupes de moyens de subsistance, 2018



Source: The 2018 Rwanda CFSVA

Quant à l'idéal de distribuer 2 500 boîtes à outils de démarrage pour une valeur totale de 6,5 millions de dollars américain afin de permettre aux bénéficiaires de mettre en œuvre les compétences acquises dans le cadre des régimes de protection sociale existants, nous pensons qu'il n'est pas productif. Il est fort probable que les bénéficiaires vendent les boîtes à outils de démarrage s'ils ne trouvent pas de travail car ils ont besoin d'argent pour survivre. Nous recommandons qu'un tel fonds soit utilisé comme capital de démarrage pour créer de petites associations selon les différentes compétences des bénéficiaires afin qu'ils travaillent ensemble pour mettre en valeur leurs compétences auprès des consommateurs potentiels. Nous espérons qu'avec le travail acharné des bénéficiaires et les conseils et soutiens techniques réguliers du gouvernement, ces associations pourront se transformer en entreprises solides qui étendront le secteur formel du pays.

3. Mesures complémentaires

Le gouvernement a identifié des mesures d'accompagnement pour consolider l'accès à la santé et à l'éducation des ménages les plus touchés. Ces mesures sont les suivantes : 1) fournir un logement à 8 758 ménages à Ubudehe 1 et en construire 7 078 en étroite

collaboration avec le Fonds d'aide et de soutien aux survivants du génocide (FARG). 2) soutenir 1 902 740 personnes de la catégorie Ubudehe 1 n'ayant pas accès à l'assurance maladie de base en les affiliant à l'assurance maladie communautaire. 3) Soutenir au total 21 280 enfants n'ayant pas accès à l'éducation primaire en leur fournissant du matériel scolaire, des uniformes et d'autres matériels scolaires.

17^{ème} commentaire

Là encore, les mesures complémentaires de la réponse du gouvernement en matière de protection sociale à la COVID-19 pourraient cibler moins de personnes que celles qui pourraient avoir besoin de ces mesures.

Selon le ministère rwandais de la Santé, la couverture de l'assurance maladie communautaire était de 79 % à la fin de l'année fiscale 2018/19³⁰. Cela signifie qu'environ 2,6 millions de personnes n'avaient pas accès à l'assurance maladie avant COVID-19. L'objectif du gouvernement de ne venir en aide qu'à 1,9 million de personnes est donc contestable car il pourrait y avoir davantage de personnes nécessitant un accès à l'assurance maladie. Il est entendu que l'intention du gouvernement est de venir en aide aux personnes les plus vulnérables appartenant à la catégorie sociale appelée Ubudehe 1. Toutefois, le système de catégorisation sociale Ubudehe présente des lacunes considérables qui ont été soulignées dans le commentaire 14. En raison de l'inefficacité de la catégorisation Ubudehe, il ne faut pas compter sur elle pour la distribution des services de protection sociale, en particulier dans cette situation où les activités économiques de tout le pays ont été interrompues et ont touché tous les ménages du pays.

³⁰ <http://nho.moh.gov.rw/publication/251/rwanda-health-sector-performance-report-2017-2019>

Selon les statistiques du ministère rwandais de l'Education, le taux d'abandon de l'école primaire était de 6,7 % en 2018³¹. En termes absolus, le nombre d'enfants qui ont abandonné l'école en 2018 est de 167 748. La pauvreté monétaire au niveau des ménages est l'un des plus grands prédictors de l'abandon scolaire au Rwanda³². Étant donné que les mesures gouvernementales pour contrer la COVID-19 ont affecté le niveau de revenu de nombreux ménages à travers le pays, il est probable que le niveau d'abandon scolaire pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 sera plus élevé qu'en 2018. Par conséquent, le gouvernement pourrait être en train de cibler un nombre d'enfants inférieur (seulement 21 280) au nombre réel d'enfants ayant besoin d'un financement pour leur scolarisation.

4. L' estimation du budget

Pour mettre en œuvre la réponse de protection sociale susmentionnée et le plan de relance de COVID-19, le gouvernement a prévu un budget de 133,6 milliards de FRW (130 millions de dollars américain).

18^{ème} commentaire

Selon une étude du DFID, le confinement a réduit de près de 100 % les revenus/consommations des groupes les plus touchés. Cela concerne 60 % de la population dans les zones urbaines et rurales. Cela renforce notre argument selon lequel il pourrait y avoir plus de ménages/individus touchés par les mesures de lockdown que ce que le gouvernement a prévu de soutenir dans sa planification de la protection sociale. Par conséquent, nous soutenons que le budget fixé pour la protection sociale devrait être augmenté.

³¹ <https://www.statistics.gov.rw/publication/2018-education-statistics-report>

³² <http://www.rencp.org/wp-content/uploads/2018/09/DROPOUT-STUDY-FULL-REPORT.pdf>

Il a également été noté que le gouvernement a décidé d'investir dans RwandAir à hauteur de 145 milliards de RWF (150 millions de dollars américain), un montant supérieur aux 133 milliards de RWF (130 millions de dollars US) que le gouvernement prévoit d'investir dans la protection sociale de ses citoyens pour répondre à COVID-19. C'est scandaleusement déplorable. De fait, avant la crise COVID-19, en 2019, la Banque mondiale avait fait les remarques suivantes sur la protection sociale du Rwanda :

« Alors que le programme de protection sociale a bénéficié d'un financement budgétaire croissant entre 2008 et 2016, recevant 1,6 % du PIB à son apogée en 2016, le gouvernement a depuis lors réduit les allocations au programme en termes absolus et relatifs. Cela s'est produit dans le cadre d'une réduction générale des dépenses récurrentes dans le budget afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour son ambitieux programme d'investissement public. »

L'« ambitieux programme d'investissement public » évoqué par la Banque mondiale était le développement des secteurs MICE et du transport aérien de l'économie rwandaise, des secteurs durement touchés par la crise COVID-19.

Malheureusement, le programme de protection sociale rwandais a une fois de plus été relégué au second plan, même pendant la situation COVID-19, car davantage de fonds ont été consacrés au financement du secteur du transport aérien. Si le plan d'intervention en matière de protection sociale avait été plus inclusif et avait fait l'objet d'investissements importants, il aurait certainement pu aider les citoyens à se remettre des conséquences des mesures de fermeture prises par le gouvernement.

III. Les sujets qui fâchent

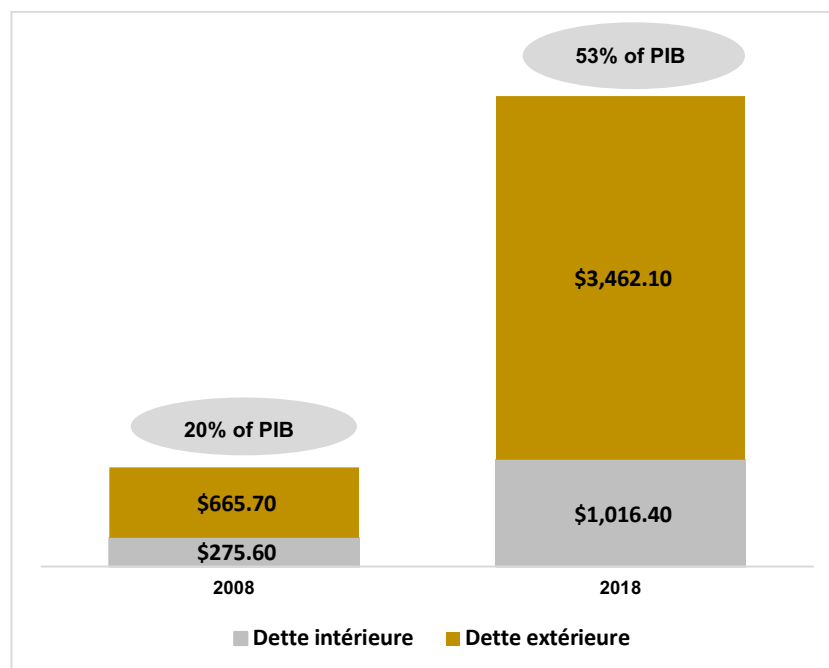
Deux sujets importants n'ont pas été abordés dans le plan de relance économique du gouvernement, et nous demandons instamment au gouvernement rwandais de faire la lumière sur ces questions pour ses citoyens. Ces non-dits évidents sont expliqués ci-dessous.

1. La dette

Le plan de relance économique n'aborde pas la question de savoir comment les dettes publiques et les dettes garanties par l'État - qui ont été principalement investies dans les secteurs les plus touchés par COVID-19 - seront gérées à l'avenir pour garantir qu'elles ne compromettent pas les perspectives économiques futures du pays.

Avant COVID-19, la dette publique et la dette garantie par l'État rwandais augmentaient rapidement depuis une décennie. Le Rwanda a emprunté sur le marché intérieur et à l'extérieur (**voir figure 9**). La dette extérieure comprend les emprunts contractés sur les marchés internationaux, auprès d'autres pays en différentes devises et auprès d'organisations multilatérales (**voir figure 10**). En 2018, les dettes empruntées par les entreprises d'État garanties par le gouvernement rwandais avaient atteint 465,9 millions de dollars américains

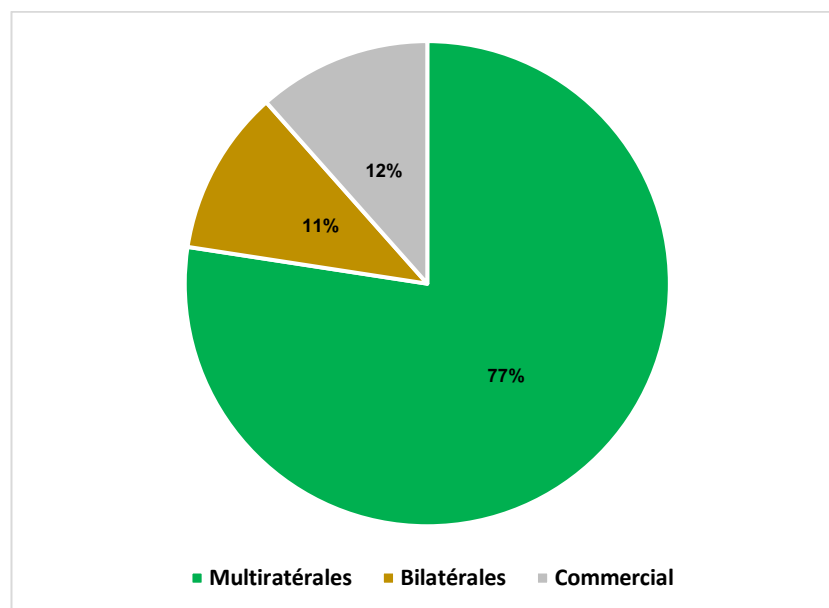
Figure 9. Dette publique rwandaise et dette garantie par l'État rwandais (en millions de dollars US), 2008 - 2018



Source: MINECOFIN

Les emprunts du Rwanda ont été contractés pour augmenter les investissements publics afin de soutenir des projets de développement, mais surtout le tourisme, le secteur MICE et RwandAir. Mais les retours attendus de ces investissements ne sont pas encore proportionnels aux investissements réalisés. La Banque mondiale a observé que l'espace fiscal du Rwanda s'est également rétréci, de sorte que les années fiscales nécessaires au Rwanda pour rembourser sa dette publique sont passées de 1,7 en 2012 à 3,4 en 2018. Le déficit fiscal du Rwanda à l'exclusion des dons s'est creusé, passant de 1,2 % en 2011-2012 à 6,3 % en 2018-2019.

Figure 10 Dette publique et dette garantie par l'État rwandais par créancier (en %), 2018



Source: MINECOFIN

Durant la crise du COVID-19, un nouveau rapport de l'agence de notation Moody's a souligné que le choc mondial du coronavirus a un impact macroéconomique et financier sévère sur les pays africains. Vu la position budgétaire déjà faible de nombreux pays africains, les effets de la fermeture des frontières, la perturbation du commerce mondial, la baisse des prix des matières premières, la volatilité des marchés financiers liée à la pandémie de coronavirus, les conditions de crédit de nombreux souverainetés africaines seront affectées. La baisse des recettes d'exportation augmentera la pression sur la balance des paiements et aggravera la vulnérabilité extérieure, tandis que les perturbations des marchés financiers et l'aversion des investisseurs pour les émetteurs de dette plus faibles exacerberont le risque de liquidité des gouvernements africains.

La dernière analyse conjointe de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International sur la viabilité de la dette du Rwanda indique que les exportations du pays ont été affectées dans une large mesure, avec la perte de 9,7 points de pourcentage, en raison des effets du COVID-19 sur le tourisme et les exportations de marchandises rwandais. L'analyse indique que cela

a entraîné une rupture du ratio de la valeur actuelle de la dette par rapport aux exportations en 2020.

En mars 2020, les autorités rwandaises ont écrit au Fonds Monétaire International pour demander des facilités de remboursement de la dette envers le Fonds³³. En fait, les intérêts sur la dette intérieure et extérieure du Rwanda à payer sont estimés à 100 millions et 68 millions de dollars américain respectivement pour 2020 et 2021, ce qui constitue un fardeau gigantesque pour l'économie rwandaise. En effet, le pays est déjà confronté à de graves problèmes économiques - notamment le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire - qui ont été exacerbés par la crise COVID-19. Début avril 2020, le FMI a souligné que la pandémie de coronavirus a paralysé l'économie rwandaise et que les réserves internationales du pays diminuent³⁴.

Bien que la dette publique du Rwanda ait été classée comme durable et à faible risque de surendettement extérieur et global³⁵, cela n'enlève rien aux difficultés économiques actuelles du pays, telles que la faible capacité à mobiliser d'abondants revenus intérieurs, des secteurs privés et d'exportation mineurs, difficultés qui se sont sans doute aggravées lors de l'épidémie de COVID-19. Si une telle situation reste inchangée, elle compromettra rapidement la viabilité de la dette du Rwanda ainsi que son développement économique.

Il est donc regrettable que le plan de relance économique du MINECOFIN n'ait révélé aucune proposition sur la manière dont le gouvernement rwandais devrait s'y prendre pour rembourser la dette existante du pays. Il n'a pas non plus défini une nouvelle stratégie d'emprunt public

³³ <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2020/04/16/Catastrophe-Containment-And-Relief-Trust-Approval-Of-Grant-Assistance-For-Debt-Service-Relief-49330>

³⁴ <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/02/pr-20130-rwanda-imf-executive-board-approvesdisbursement-to-address-covid19>

³⁵ *Joint World Bank-IMF Debt Sustainability Analysis, April 2020*

qui tienne compte des effets désastreux du COVID-19 sur l'économie du Rwanda. Cela est nécessaire pour s'assurer que la dette ne devienne pas un fardeau permanent pour l'économie du pays.

Nous ne sommes pas opposés à un emprunt raisonnable, mais nous nous opposons à un emprunt mal réfléchi et mal géré. Ce dernier n'est pas une politique fiscale louable puisqu'il aggraverait la situation fiscale du Rwanda et affecterait les perspectives économiques du pays. Compte tenu des conséquences économiques désastreuses auxquelles les citoyens pourraient être confrontés en raison du lourd endettement du pays, nous recommandons qu'à l'avenir le gouvernement rende les informations sur la dette publique ou à garantie publique facilement accessibles au public sous une forme simple et lisible. Cela permettra à chacun de comprendre la taille et la gestion des emprunts du pays. Par exemple, ces informations pourraient être publiées dans le journal officiel du gouvernement.

2. Responsabilités

Examiner les idées du gouvernement et/ou proposer des options alternatives est constructif incite les décideurs politiques actuels et futurs à innover et fait d'eux les acteurs dynamiques du changement qu'ils sont censés être. Néanmoins, toutes les mesures économiques que le gouvernement rwandais a choisi de mettre en œuvre en réponse à l'épidémie de COVID-19 doivent se traduire par des résultats tangibles et fructueux. Cela exige que les fonctionnaires soient responsables.

Dans notre précédent rapport intitulé 'COVID-19 au Rwanda : Impacts économiques et propositions d'actions immédiates et post-coronavirus', nous avons inclus une section sur les leçons que le gouvernement rwandais doit tirer de la crise du COVID-19. Cette section rappelle au gouvernement les promesses de développement faites aux citoyens, telles que présentées

dans le programme de développement Vision 2020, et l'invite à revoir les défis rencontrés. L'un d'entre eux est le manque de responsabilisation.

Que le plan de relance économique du gouvernement pour répondre au COVID-19 soit efficace ou non, sans la responsabilisation des fonctionnaires chargés de traduire les idées du plan en résultats concrets et efficaces, le plan n'atteindra pas ses objectifs comme ce fut le cas pour le programme de développement Vision 2020³⁶.

Avant COVID-19, il y avait des rapports fréquents et constants démontrant le manque de bonne gestion de nombreuses institutions publiques sous la supervision du gouvernement rwandais. La mauvaise gestion régulière des fonds publics (**voir figure 11**), les retards et l'abandon des projets d'infrastructure (**voir figure 12**) ont fréquemment été signalés par le bureau de l'auditeur général du Rwanda. Selon le dernier rapport publié en mai 2020 par l'auditeur général, un total de 65 contrats d'une valeur de 114 millions de dollars américain ont été signalés comme étant soit retardés, soit abandonnés, tandis que 19 projets d'une valeur de 120 millions de dollars américain ont été bloqués en raison d'une gestion inadéquate des contrats au cours de l'année qui s'est terminée en juin 2019.

³⁶ <https://dalfa.org/en/rwanda-vision-2020-development-programme-scrutiny/>

Figure 12 Valeur des contrats retardés et abandonnés (en millions de dollars US), 2014 - 2019

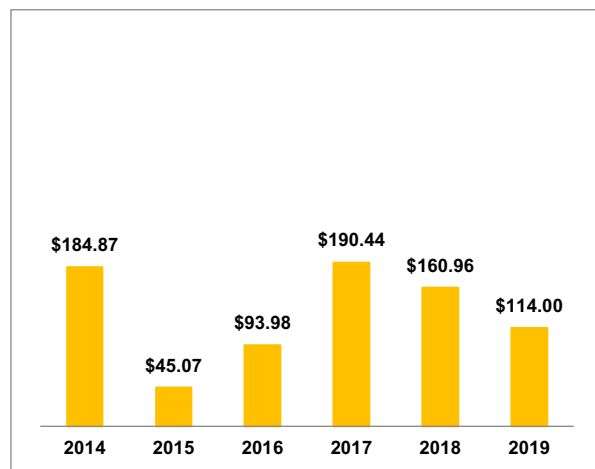
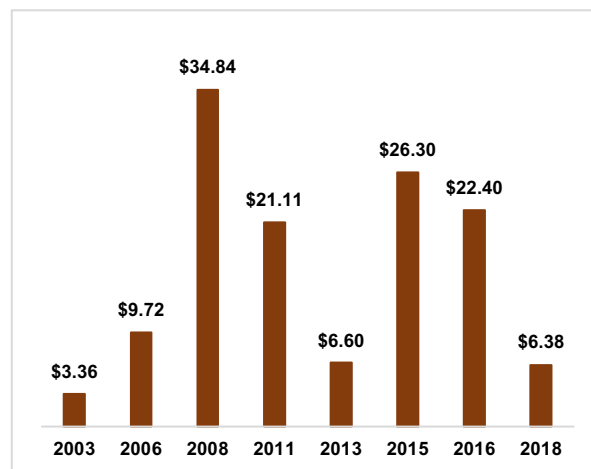


Figure 11 Dépenses irrégulières du gouvernement rwandais (en millions de dollars US), 2003 - 2018



Source: Rapports du Bureau de l'auditeur général

La décision du gouvernement rwandais d'allouer d'importants investissements publics au développement de certains secteurs - à savoir le transport aérien et MICE - qui ne répondaient pas aux besoins immédiats de la population, soulève également des questions sur sa responsabilité. Bien que le gouvernement ait promis de développer l'agriculture, les infrastructures et l'éducation dans le cadre de son programme de développement Vision 2020, il a moins dépensé dans ces secteurs.

Il est regrettable que le plan de relance économique n'ait pas présenté une seule proposition sur la manière dont le gouvernement rwandais devrait traiter la question de mauvaise gestion dont font état nombre de ses institutions et agences. Ce sont ces mêmes entités qui sont censées veiller à ce que les idées du plan de relance économique du gouvernement se traduisent par des résultats solides et prospères.

Nous rappelons que les conséquences de la crise du coronavirus sont une opportunité pour le gouvernement rwandais de revoir son style de gouvernance. Cela inclut la révision de son plan de développement envisagé pour les Rwandais, à savoir Vision 2035 et 2050, et l'apport

des changements nécessaires. Le gouvernement devrait en priorité ouvrir l'espace politique pour enrichir les idées politiques constructives et compétitives en vue du développement du Rwanda. La période post-coronavirus sera également l'occasion pour le peuple rwandais et la communauté internationale de demander des comptes à l'administration du FPR afin d'améliorer la gestion des affaires sociales, économiques et politiques du pays.

À PROPOS DE L'AUTEUR DU RAPPORT

Depuis 1997, Victoire Ingabire Umuhoza est impliquée dans la lutte de l'opposition politique rwandaise en exil. Cela l'a conduite à la création des Forces démocratiques unies (FDU) Inkingi en octobre 2006, dont elle a ensuite été élue à la présidence. Les FDU ont pour objectif d'installer l'état de droit au Rwanda, basé sur le respect des valeurs démocratiques telles que consacrées par la déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs à la démocratie et à la bonne gouvernance.

En janvier 2010, Ingabire est revenue au Rwanda en provenance des Pays-Bas pour faire enregistrer les FDU Inkingi en tant que parti politique conformément à la loi rwandaise afin qu'elle puisse se présenter aux élections présidentielles prévues en août 2010.

En avril 2010, Ingabire a été arrêtée pour diffusion de l'idéologie du génocide, soutien et complicité avec le terrorisme, atteinte à la sécurité intérieure de l'État, création d'une branche armée d'un mouvement rebelle et tentative de terrorisme et de toute forme de violence pour déstabiliser l'autorité et violer les principes constitutionnels.

Ingabire a eu droit à un procès qui a été condamné par des organisations de défense des droits de l'homme et le Parlement européen.

Le 30 octobre 2012, Ingabire a été condamnée à huit ans de prison par la Haute Cour de Kigali (Rwanda) pour "complot contre le pays par le terrorisme et la guerre" et "minimiser le génocide".

Pendant son emprisonnement, Ingabire a écrit un livre intitulé « entre les quatre murs de la prison 1930 » dans lequel elle raconte son retour au Rwanda, son procès et son emprisonnement ultérieur ainsi que ses pensées et ses convictions.

Le 13 septembre 2012, alors qu'elle était encore emprisonnée, Victoire Ingabire Umuhoza a été nommée par 42 Membre du Parlement européen pour le Prix Sakharov pour la liberté de pensée 2012 du Parlement européen. Le prix Sakharov honore des individus et des groupes de personnes qui ont consacré leur vie à la défense des droits de l'homme et de la liberté de pensée.

Le 17 avril 2013, Ingabire a présenté une requête à la Cour suprême, lui demandant d'annuler la

condamnation prononcée à son encontre par la Haute Cour.

Le 13 décembre 2013, la Cour suprême du Rwanda a confirmé la condamnation d'Ingabire et augmenté sa peine de prison de huit à quinze ans.

Le 18 octobre 2014, Ingabire a fait appel de la décision des tribunaux rwandais devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Alors que le cas d'Ingabire était en instance devant la CADHP, le gouvernement actuel du Rwanda a retiré la déclaration du Rwanda autorisant des individus à faire directement appel à la CADHP. Néanmoins, le retrait de la déclaration du Rwanda de la CADHP n'a pas affecté le cas d'Ingabire.

Le 24 novembre 2017, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a jugé que le Rwanda avait violé les droits de Victoire Ingabire Umuhoza à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que son droit à une défense adéquate.

Le 14 septembre 2018, l'actuel président du Rwanda a exercé sa prérogative de pardon et a accordé une libération anticipée à Ingabire. Depuis sa libération, Ingabire continue de condamner publiquement les violations des droits de l'homme en cours au Rwanda, de tenir les autorités responsables et de dénoncer les défis sociaux et économiques auxquels les Rwandais sont quotidiennement confrontés malgré les allégations de progrès en matière de développement par le gouvernement actuel au Rwanda.

En novembre 2019, Ingabire a démissionné de son poste de président des FDU et a lancé un nouveau parti politique, Dalfa Umurinzi, pour la démocratie et la liberté pour tous. La mission de Dalfa Umurinzi est de lutter pour l'état de droit au Rwanda et le développement durable qui profite à chaque citoyen rwandais.

En décembre 2019, Ingabire a reçu le prix international des droits de l'homme 2019 de Padhe, une association espagnole de défense des droits de l'homme